

zième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que pour diverses affaires urgentes et difficiles nous concernant, ainsi que l'état et la défense de notre dite Province, nous vous avons sommés et commandés d'être présents aux temps et lieu susdits, pour traiter, agir et conclure sur ces choses qui dans notre dit Parlement Provincial auraient été alors proposées et prises en considération; cependant, pour certaines causes et considérations, nous avons trouvé convenable de proroger notre Parlement Provincial jusqu'au vingt-huitième jour de novembre courant, de sorte que ni vous ni aucun de vous ne serez tenus et forcés de comparaître le dit douzième jour de novembre, dans notre dite Cité, car nous voulons, quant à ce qui nous regarde, que vous soyez, vous et chacun de vous, entièrement déchargés à cet égard; vous commandant et par la teneur des présentes vous enjoignant fermement à vous et à chacun de vous, et à tous ceux qui y sont intéressés, d'être et de comparaître personnellement le dit vingt-huitième jour de novembre courant, dans notre Cité de *Montréal*, pour la dépêche des affaires, pour traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Par-

lement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand'Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, dans notre dite Province, ce septième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-quatre, et dans la huitième année de notre règne.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.